



n° 27 • Avril 2011

Au sein du comité français, les préparatifs en vue du Congrès mondial de la route qui se déroulera du 26 au 30 septembre 2011 à Mexico vont bon train :

- le « pavillon France » est en cours d'élaboration par les prestataires retenus, les premières maquettes sont dessinées ; nous attendons les décisions ultimes de participation pour lui donner sa configuration finale ;
- en ce qui concerne les communications au congrès, 69 résumés en provenance d'auteurs français avaient été retenus par le comité scientifique ; 55 communications ont finalement été reçues par l'AIPCR. Nous organisons notre propre prix sur la base de ces communications. Notre jury se réunira au tout début du mois de mai pour désigner les lauréats des prix du comité français. La remise officielle des prix est prévue le 19 mai à Paris, à l'occasion de l'assemblée générale de l'IDRRIM (Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité).

Au-delà de ces manifestations, il est clair que le congrès de Mexico se prépare dans un contexte rendu difficile par la crise économique et son impact sur les budgets d'infrastructure.

La Banque Mondiale réunissait à Washington du 28 au 31 mars un nombre important de participants à l'occasion de son Forum des Transports. Voici le mes-

## éditorial

sage en trois parties qu'y a fait passer Oscar de Buen, ancien secrétaire d'état aux infrastructures du ministère des communications et des transports du Mexique :

- un effort colossal sera nécessaire pour simplement maintenir en état les infrastructures, avant même d'envisager de réaliser tout le potentiel du secteur des transports ;
- ces tâches impliqueront les secteurs public et privé, tous les niveaux d'administration, ainsi que la société dans son ensemble ;
- les préoccupations traditionnelles du secteur : planification, développement des projets, financement et considérations institutionnelles, resteront un élément clé dans le futur.

Ces conclusions revêtent à l'évidence une valeur universelle, et constituent la preuve, s'il en était encore besoin, que les préoccupations des pays convergent, qu'ils soient « en développement », « émergents » ou « industrialisés ». Au comité français de l'AIPCR, nous trouvons là une fois de plus un encouragement dans la démarche qui consiste à assurer le lien entre la communauté routière française et ses homologues étrangers.

*Michel Démarre*  
Président du CF-AIPCR

---

## Sommaire

- |   |     |   |      |
|---|-----|---|------|
| • Éditorial                                     | 1   | • 41 <sup>èmes</sup> Olympiades des métiers                                   | 8    |
| • Activités du CF-AIPCR                         | 2   | • Matériaux de construction routière et prévention des risques professionnels | 9-11 |
| • XXIV <sup>e</sup> Congrès mondial de la route | 3   | • Prochaines manifestations   | 12   |
| • Création de l'Ifsttar                         | 4-5 |   |      |
| • Bilan carbone de la DIR Massif-Central        | 6-7 |   |      |

# Activités du CF-AIPCR

---

## • Conseil d'administration



Un Conseil d'administration s'est tenu le 5 avril matin au Sétra à Bagneux.  
Nous remercions Philippe Redoulez et Jean-Pascal Biard pour l'accueil qui nous a été réservé.

## • Mexico



Dans le cadre du Congrès mondial de la route à Mexico du 26 au 30 septembre 2011, le CF-AIPCR assure la maîtrise d'ouvrage du Pavillon France et en a confié la maîtrise d'œuvre à Évènements Pluriel qui a sélectionné le prestataire chargé de l'aménagement. (cf. article p. 3)

*Représentation du pavillon France*



Le CF-AIPCR a sélectionné, pour vous aider dans la préparation et la réalisation de votre déplacement, l'agence Outdoor Travel qui vous propose des forfaits tout inclus ou à la carte.

N'hésitez-pas à prendre contact avec **Françoise Monin** :  
[francoise@agence-voyage-aventure.com](mailto:francoise@agence-voyage-aventure.com) - Tél. : **06 86 92 45 55**

## • Concours



Le CF-AIPCR a lancé un concours « **Prix CF-AIPCR 2011** » pour mettre en valeur le secteur de la route et des transports. Ce concours relaie le « prix de l'Association mondiale de la Route » organisé pour le XXIVe Congrès mondial de la Route à Mexico.

Les « prix CF-AIPCR 2011 » sont destinés à mettre en valeur et à promouvoir l'excellence professionnelle, la recherche, l'innovation, les applications ayant démontré leur grand intérêt et leur succès dans l'ensemble des domaines de la route et des transports routiers, en particulier ce qui se rapporte à la sécurité des personnes, aux enjeux de développement durable et à l'amélioration de l'efficacité du système de transport routier.

Les prix seront décernés parmi les communications françaises dont les résumés ont été acceptés par l'Association mondiale de la route pour le XXIVe Congrès mondial de la route, dans le cadre de l'appel à communications et prix AIPCR.

### Les prix concernent les quatre catégories suivantes :

- innovation,
- jeunes professionnels (les co-auteurs ont chacun moins de 30 ans),
- sécurité des usagers de la route et des personnels,
- développement durable

### Un prix spécial du jury

Le « **prix Charles Parey** » qui récompense une communication particulièrement remarquable.

Le CF-AIPCR attribue un Prix de 1 000 euros à la meilleure communication dans chacune des quatre catégories précitées, ainsi que le « Prix Charles Parey ».

Le jury, présidé par Michel Démarre, Président du CF-AIPCR, et composé d'un représentant de la DIT, de la DSCR, de l'Ifsttar, du Sétra, du Certu, de l'ATR, de l'USIRF, de l'AMF, de Syntec Ingénierie, de l'Asfa, de l'ENPC, se réunira le 10 mai et proclamera les résultats le 15 mai. La remise des prix est prévue le 19 mai matin à l'occasion de l'Assemblée générale de l'IDRRIM.

Les communications lauréates feront l'objet d'une publication largement diffusée.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre site : [www.cf-aipcr.org](http://www.cf-aipcr.org)



# XXIV<sup>e</sup> Congrès mondial de la route

Mexico du 26 au 30 septembre 2011



## Le Pavillon France



Tous les 4 ans, le congrès de l'association mondiale de la route (AIPCR), rassemble la communauté internationale routière. La 24<sup>e</sup> édition se tiendra au **centre Banamex de Mexico** du 26 au 30 septembre 2011 et abordera les thèmes de la mobilité, de la durabilité et du développement.

Cet événement unique permettra aux participants de confronter leurs expériences, de s'informer de l'état des connaissances, d'échanger et de nouer des contacts avec les spécialistes du secteur de la route du monde entier.

**Le congrès mondial de la route c'est :  
un congrès accompagné d'une exposition où sont attendus**

- **Plus de 5 000 décideurs provenant d'une centaine de pays**, et représentant le secteur de la route et des transports (délégations officielles, ministères, représentants d'administrations routières locales, élus, sociétés d'autoroutes, entreprises de travaux publics, dirigeants, ingénieurs, techniciens...).
- **270 exposants** sur une surface d'exposition de 12 000 m<sup>2</sup> répartis sur des stands individuels ou des pavillons nationaux : Autriche, Canada, République de Corée, France, Espagne, États-Unis, Italie, Japon, Mexique, Québec, Royaume-Uni, Scandinavie, Suisse...

De par ses statuts, le comité français de l'AIPCR a vocation « à assurer l'organisation matérielle de la participation française aux congrès mondiaux de l'AIPCR ». Il souhaite regrouper sur un espace commun, le pavillon France, les organismes et entreprises françaises du secteur de la route et des transports.

**Le pavillon France,  
une occasion à ne pas manquer pour prospecter sur le marché mondial**

**Être présent sur le pavillon France c'est :**

- Accroître votre visibilité,
- Vous dégager des prestations matérielles et vous concentrer sur les rendez-vous et les opportunités commerciales,
- Disposer d'un stand clé en main,
- Bénéficier d'un espace convivial pour accueillir vos contacts,
- Bénéficier d'un soutien logistique global,
- Accéder à des prestations communes : accueil, animation, invitations ciblées de visiteurs...



**Deux formules de participation sont proposées :**

un stand individuel « clé en main » ou une présence plus légère avec un panneau et de la documentation. Ce pavillon a obtenu la labellisation d'UBIFRANCE et bénéficie donc d'une subvention permettant d'abaisser les coûts de participation pour les entreprises (sous réserve de remplir les conditions nécessaires).

Le CF-AIPCR a confié l'organisation du pavillon France à Événements Pluriel  
**Marie-Hélène Brunel** - tél. : 09 65 25 48 09 ou 06 07 72 28 20  
[pavillon-france\\_aipcr-mexico@orange.fr](mailto:pavillon-france_aipcr-mexico@orange.fr)

et les prestations de voyage et hébergement à Outdoor Travel  
**Françoise Monin** - tél. : 06 86 92 45 55  
[Francoise@agence-voyage-aventure.com](mailto:Francoise@agence-voyage-aventure.com)

# Le LCPC et l'INRETS fusionnent et donnent naissance à l'Ifsttar

Le 1er janvier 2011, le laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) et l'institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) ont fusionné pour donner naissance à un nouvel organisme : l'institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, Ifsttar.

## Une référence internationale

L'institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, est un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST). Il est placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'Ifsttar regroupe aujourd'hui 1 268 agents répartis sur 9 implantations en France. Le nouvel institut compte 23 unités de recherche et totalise en son nom 74 brevets actifs.

La première étape, couronnée par la publication du décret le 31 décembre dernier, a permis de construire la structure de l'institut et d'asseoir sa gestion future. Désormais l'Ifsttar entame l'étape la plus importante de sa construction : définir son rôle avec les agents de l'Ifsttar et élaborer le projet scientifique pour les trois années à venir.

Avec ses 1 268 agents, l'Ifsttar devient le plus grand institut européen de recherche et se positionne ainsi directement comme un des leaders en Europe dans les domaines des transports et du génie civil.



Véhicule expérimental



Véhicule intelligent

## Des projets d'envergure pour la ville et la route



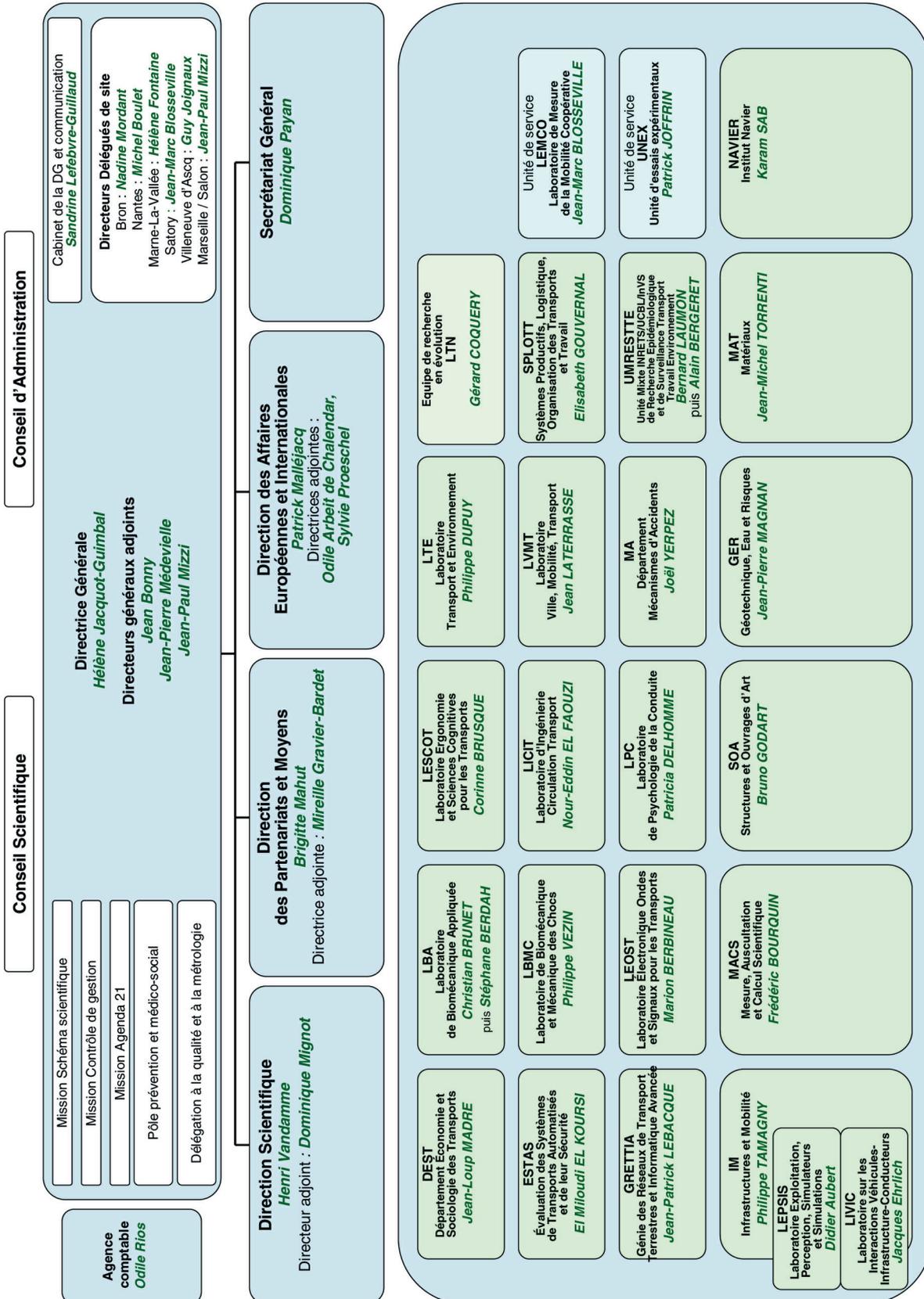
Simulateur

Grâce à l'ensemble des différents talents des femmes et des hommes qui accompagnent chaque jour l'Ifsttar dans sa réalisation, le nouvel institut poursuivra ses travaux de recherche dans les domaines de la ville et de la route déjà amorcés avec les collaborations passées entre le LCPC et l'INRETS.

Ainsi de nombreux projets d'envergure vont être menés dans la recherche de nouveaux matériaux toujours plus écologiques tel que le « béton vert », dans le domaine des transports grâce à des accords de partenariats signés avec la SNCF et RFF pour développer le réseau ferré dans le nord de la France, ou encore dans le domaine routier, où les efforts seront concentrés sur la route de 5<sup>e</sup> génération. Cette dernière génération de route est une véritable révolution puisqu'avec sa mise au point de réelles prouesses en matière de sécurité, d'environnement et de coûts seront réalisées.

Informations : [www.ifsttar.fr](http://www.ifsttar.fr)

Photos : Ifsttar



# Le bilan carbone

## de la direction interdépartementale des routes du Massif-Central

Conformément à la circulaire du 3 décembre 2008 sur l'exemplarité de l'État au regard du développement durable et en réponse aux exigences de la loi du 3 août 2009 (Grenelle 1), la DIR Massif Central s'était fixé comme objectif la réalisation de son bilan carbone en 2010.

Cette décision s'est accompagnée du choix de la méthode ADEME pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'un périmètre incluant les déplacements domicile-travail, toutes les activités réalisées, en régie ou par des prestataires externes, pour le compte de la DIR.

L'étude confiée à un spécialiste externe M. Jean-Christophe Rotger, consultant à Saint-Amand-Montrond (Cher) s'est déroulée sur une période de 6 mois.

Il convient de noter qu'en plus du contenu habituel d'un bilan carbone (évaluation des émissions, dépendance aux énergies fossiles, propositions d'amélioration), le cahier des charges comprenait l'évaluation des émissions du trafic sur le réseau routier de la DIR, ainsi que celui de quelques aménagements et modes d'exploitation récurrents en DIR.

### Le recueil des données

Le recueil des données a été une étape essentielle. Pour la DIR Massif-Central, il a nécessité un investissement interne conséquent, même s'il avait été anticipé. Les difficultés rencontrées pour le recueil des données ont plusieurs origines :

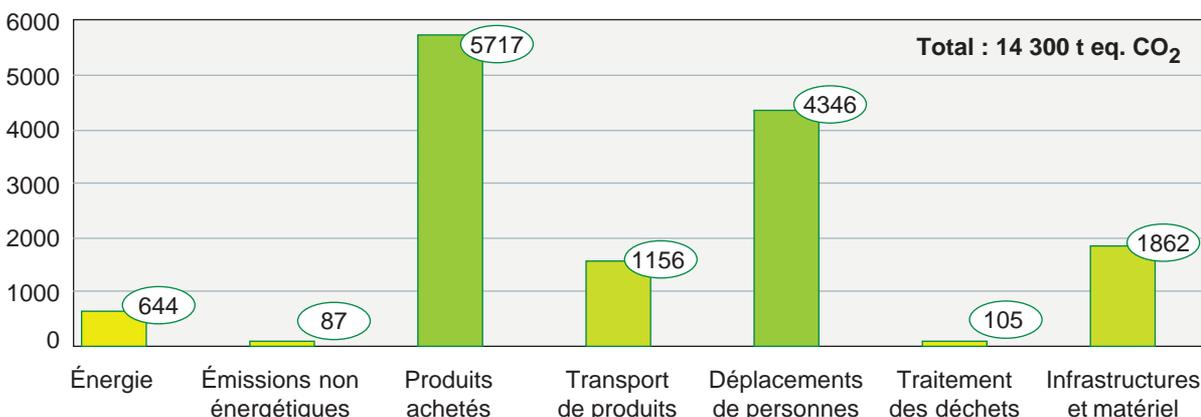
- la masse d'informations à recueillir, qui pour un service comme la DIR, peuvent être traitées à différents niveaux de la structure, en fonction de leurs intérêts ;
- l'obligation d'avoir une très bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement du service pour le pilote de l'étude ;
- la nécessité d'un travail complémentaire de la part des possesseurs de données pour les trier, les mettre sous une autre forme, ou les détailler. En effet, le suivi des activités de la structure n'est pas toujours adapté aux besoins du bilan carbone.

Il était donc indispensable de sensibiliser les informateurs sur l'intérêt de ce travail et les finalités du bilan carbone. Cette phase de sensibilisation avait été prévue par la DIR et les agents mobilisés pour le recueil ont aussi bénéficié d'une présentation particulière du rapport final.

Pour sa part, le consultant a recueilli des informations complémentaires auprès de la plupart des fournisseurs de la DIR (enrobés, sel de déneigement, signalisation, glissières, équipements dynamiques,...), qui ont fait preuve de beaucoup d'intérêt pour cette étude. Une recherche bibliographique a complété l'ensemble des informations collectées auprès de la DIR ou de ses fournisseurs.

### Le bilan des émissions de GES de la DIR Massif-Central

Fort de ce travail, le calcul des émissions de GES intègre donc toutes les activités de la DIR et couvre ses 27 implantations. Le total s'élève à **14 300 t eq. CO<sub>2</sub>**, réparti comme indiqué par le graphique ci-dessous.



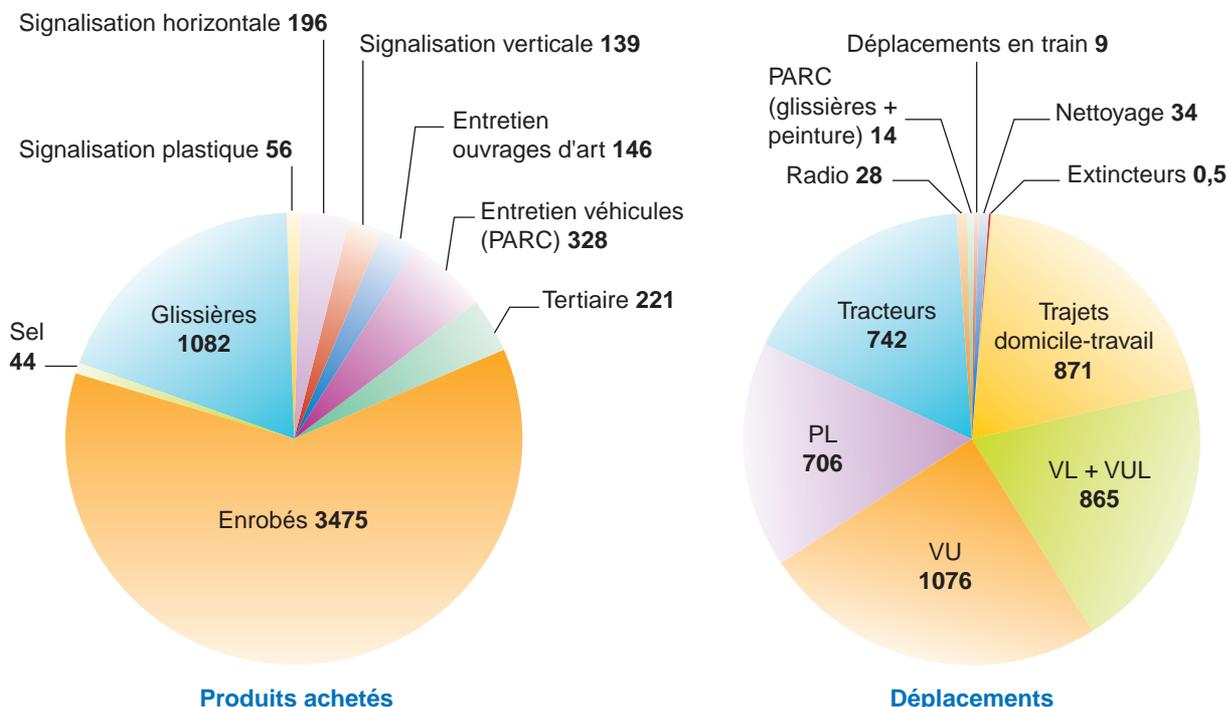
Sans réelle surprise, deux postes émergent de ce bilan :

- **les produits achetés** où les enrobés représentent 60% et les glissières métalliques 20% ;
- **les déplacements** dont 70% concernent les activités d'exploitation (patrouilles, interventions, viabilité hivernale) et d'entretien.

Deux autres postes sont significatifs :

- **le matériel**, amortissement des véhicules (55% des infrastructures et matériels) ;
- **le transport du sel de déneigement** (70% du transport des produits).

Malgré de fortes consommations énergétiques, les tunnels et les bâtiments ne sont pas mis en évidence, bénéficiant des faibles émissions de GES de l'électricité française. Le bilan souligne également la très forte dépendance actuelle des activités de la DIR aux énergies fossiles.



### Les pistes d'amélioration en vue de réduire les émissions de GES

En collaboration avec les services de la DIR et ses fournisseurs, le consultant qui a pris en compte également l'augmentation du prix des énergies fossiles a décliné **une cinquantaine de propositions pour réduire les émissions de l'ordre de 15%**. Ces propositions traduites en plan d'actions à compter de 2011 concernent essentiellement **la politique d'achats** (produits à faible émission lors de leurs fabrications, de leurs transports et de leurs vies, durabilité des produits), mais aussi **les pratiques du service et les comportements des personnels**. Certaines propositions confirment des orientations déjà prises par la DIR : recyclage des enrobés, fauchage raisonné, équipements de signalisation autonomes en énergie, peinture aqueuse, chauffage au bois, formation à l'éco-conduite, salage raisonné...

Enfin, pour les émissions résultant du trafic, qui sont près de cent fois plus élevées que celles des activités de la DIR, le consultant a calculé l'impact d'évènements types (bouchon, alternat, déviation, limitation de vitesse,...) qui permettent d'initier **une réflexion sur les modes d'exploitation**.

### Conclusion

Loin d'un exercice théorique, **le bilan carbone est un outil de diagnostic**, qui, au delà de la réduction des émissions de GES, permet d'engager une réflexion sur les pratiques du service, sur la gestion et le suivi des activités.

**Dominique Boche**

*Chargé de projet développement durable*

**Philippe Chanard**

*Directeur adjoint DIR Massif-Central*

# Finales nationales des 41<sup>èmes</sup> Olympiades des métiers Constructeurs de routes

Sous l'égide de l'association Worldskills France, les finales des 41<sup>èmes</sup> Olympiades des métiers se sont déroulées au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris du 3 au 5 janvier 2011. Ces finales nationales visent à sélectionner l'équipe de France des métiers qui ira défendre les couleurs de notre pays lors des finales internationales qui se dérouleront à Londres en octobre 2011.

La profession de l'industrie routière participe depuis plus d'une douzaine d'années à cette compétition nationale qui a lieu tous les deux ans. Le cycle commence par des sélections régionales,

ouvertes aux jeunes de moins de 22 ans et organisées localement par les syndicats professionnels régionaux de l'industrie routière (SPRIR), avec le soutien de la plupart des conseils régionaux.

L'épreuve « construction de routes » se déroule par équipe de deux candidats et consiste essentiellement à reproduire un aménagement urbain, intégrant la pose de bordures, la mise en place de pavage, de sable de couleur ou d'enrobés à froid, tout ceci avec une implantation précise à quelques millimètres, sans oublier les questions de sécurité.

## Candidats « constructeurs de routes »

Ces finales ont réuni, pour le métier de constructeurs de routes, 18 régions métropolitaines. Jean-Louis Marchand, président de l'union des syndicats de l'industrie routière française (USIRF) a remis les médailles aux lauréats de la compétition.



**Médillés d'or :** **Julien Jalouneix** (18 ans) et **Jonathan Latour** (19 ans), de la région Limousin, tous deux suivant leurs études en bac professionnel travaux publics.

**Médillés d'argent :** **Laurent Caspar** (19 ans) et **Kevin Tlili** (21 ans), de la région Alsace, suivant respectivement leurs études en brevet professionnel et bac professionnel travaux publics.

**Médillés de bronze :** **Kevin Prave** (21 ans) et **Nicolas Rabathel** (19 ans), de la région Rhône-Alpes, tous deux salariés d'entreprises de travaux publics.

## Quelques chiffres :

- 750 candidats venus de 23 régions de France pour défendre 48 métiers.
- 51 000 m<sup>2</sup> dédiés à la compétition, aux métiers et à la formation professionnelle.
- 3 ministres venus soutenir les jeunes dans cette compétition

### **Xavier Bertrand**

*ministre du travail, de l'emploi et de la santé*

### **Nadine Morano**

*ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle*

### **Luc Chatel**

*ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie éducative*

- 10 000 bénévoles mobilisés, 48 experts métiers et 700 jurés.



**Pierre de Thé**  
USIRF

# Matériaux de construction routière et prévention des risques professionnels

À différentes reprises au cours de l'année 2010, des amalgames et des contrevérités ont été publiés dans la presse française, mettant en cause le bitume et par conséquent les produits routiers mis en œuvre sur les chantiers, et niant les efforts faits depuis des années par les professionnels de l'industrie routière en matière de prévention.

Il est donc indispensable de mieux faire connaître les savoir-faire des entreprises de construction routière, et leur capacité à répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux en réduisant la consommation des ressources naturelles et les émissions des gaz à effet de serre et en préservant la biodiversité. Il est aussi plus que jamais nécessaire de souligner l'engagement permanent des entreprises routières en matière de santé et de sécurité, qu'il s'agisse des salariés ou des riverains des chantiers.

Dans un premier temps, l'USIRF a réalisé 2 publications et un nouveau site internet permettant de faire le point sur les connaissances actuelles que l'on a du bitume :



- **« Le bitume : 5 vérités à connaître »**

est un dépliant destiné à lutter contre les idées toutes faites.

Le caractère cancérigène du goudron, (produit banni de longue date des activités de construction et d'entretien des infrastructures routières), a été mis en avant dans la presse en le confondant avec le bitume (avec lequel il n'a pourtant rien de commun).

- **« Le bitume : histoire d'un matériau routier »**

est un livret d'informations pour en savoir plus sur le bitume.

- **Un nouveau site internet d'information**

L'USIRF en liaison avec le GPB (groupement professionnel des bitumes) a par ailleurs procédé à un recensement de l'ensemble des études sur le bitume (épidémiologiques, toxicologiques et environnementales), réalisées dans le monde entier, pour constituer « Observatoire du bitume » et les mettre à disposition des entreprises, des autorités sanitaires et réglementaires, et notamment de l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire), mandatée pour faire le point sur ce matériau.

Plus de 600 études ont été identifiées, faites notamment en Europe, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Aucune de ces études ne permet d'établir un lien entre cancer et bitume.

Cet « observatoire » dispose déjà d'un site internet : [www.information-bitume.fr](http://www.information-bitume.fr), encore en cours de construction mais où on peut déjà trouver quelques informations essentielles concernant le bitume. Bientôt, y figureront les études réalisées et leurs conclusions.



## Les utilisations du bitume :

Les publications les plus récentes des statistiques mondiales et européennes permettent de montrer que 85% des tonnages des bitumes et des liants bitumineux utilisés sont consacrés à la construction et à l'entretien des routes, 10% servent à la fabrication et à la pose des complexes d'étanchéité et 5% dans des applications très spécifiques telles que l'encre d'imprimerie.

Le règlement européen Reach (Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of CHemicals) impose désormais aux producteurs et aux importateurs de s'assurer que les ouvrages ainsi réalisés n'induisent aucun dommage et permet de confirmer que le bitume demeure une substance neutre vis-à-vis des utilisateurs et de l'environnement et toujours efficace pour protéger les eaux de surface et souterraines contre de nombreuses sources de pollution.

Ainsi, Eurobitume rappelle que le danger identifié est le niveau de température auquel les liants bitumineux peuvent être manipulés. Il est fortement conseillé de respecter les préconisations concernant les températures de stockage, de transport et de manipulation des liants bitumineux. Pour mémoire, la température des bitumes routiers ne doit pas dépasser 200 °C, celle des bitumes industriels 230 °C et en ce qui concerne les autres liants, la température doit rester inférieure de 30 °C à la température du point d'éclair du liant concerné.

En ce qui concerne les fumées de bitume (pratiquement inexistantes en-dessous de 130 °C), leur inhalation pouvant provoquer une irritation des voies respiratoires, le port d'un masque est recommandé dès lors que l'on se trouve en atmosphère confinée.

La coordination nationale de la médecine du travail considère de ce fait que l'exposition au bitume est un risque faible en gravité, ne nécessitant pas de suivi médical renforcé, hors chantiers confinés.



Page d'accueil du site information-bitume.fr

## Les résultats des études :

Les résultats d'études et d'actions engagées depuis de très nombreuses années démontrent que scientifiquement : **il ne peut être fait d'association entre cancer et bitume.**

Toutes les études menées par des organismes publics reconnus établissent que dans nos métiers l'exposition au bitume ou à ses fumées ne provoque pas de cancer ; il s'agit notamment :

- des résultats d'études européennes engagées entre 1995 et 2009 sous l'égide du centre international de recherche sur le cancer (plus haute autorité mondiale en matière de cancer au sein de l'OMS) qui ont porté sur 80 000 personnes dont 30 000 ouvriers routiers travaillant dans 8 pays ;
- de résultats d'études internationales, menées en Allemagne (institut Fraunhofer d'Hanovre) ou aux États-Unis (NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health) ;
- de résultats d'études d'exposition aux fumées de bitume de nos salariés engagées par certaines de nos entreprises avec les caisses régionales d'assurance maladies, l'INRS et la médecine du travail (voir ci-après).

La plupart des ces études sont connues des services de la caisse nationale d'assurance maladie car l'USIRF collabore de manière étroite notamment avec la direction des risques professionnels.

**En droit du travail**, la classification CMR (cancérogène, mutagène ou reprotoxique) est sous l'autorité de la Commission européenne qui gère ce classement : ni le bitume ni ses fumées ne sont classées comme cancérogènes. La concentration du bitume en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) est de cent fois inférieure au seuil légal de 1000 mg/kg.

**Au niveau mondial le CIRC** est l'autorité de classification des produits au regard de leur cancérogénicité. Les bitumes sont classés par le CIRC en catégorie III (agent ou mélange ne pouvant être classé du point de vue de sa cancérogénicité pour l'homme). Des extraits de bitume manipulés en laboratoire sont classés aujourd'hui en catégorie IIB (cancérogène possible pour l'homme) à partir d'une monographie du CIRC en vigueur et qui remonte à 1987. Au vu des études récentes, notamment celles évoquées ci-dessus, le CIRC a lancé le travail d'actualisation de sa monographie avec une révision attendue de ces classements vers 2012.

## La réalité de la collaboration avec les CARSAT et la Médecine du travail

Des travaux ont notamment été menés de juin à septembre 2001 par la CARSAT Bretagne avec entre autres l'INRS-Nancy. L'étude a concerné 7 entreprises, 11 chantiers et une usine de liants. Les résultats de cette étude ont été publiés en 2003. (Arch. mal. Prof 2003, 64).

Des recommandations professionnelles ont ensuite été proposées en conclusion de cette étude en matière de prévention et d'hygiène.

### Les travaux en cours avec la DGT, l'ANSES, l'INRS :

Au sein de l'USIRF, les travaux engagés avec les autorités sanitaires et réglementaires sont actuellement les suivants :

- la mise en place du site internet en vue de sa mise à disposition auprès de l'ANSES ;
- la mise en place d'un système d'information sur les maladies professionnelles réellement liées aux activités de construction routière en collaboration avec la CNAM-TS et la médecine du travail ;
- l'actualisation permanente de la liste des fluxants autorisés utilisés dans certains produits routiers ; en effet, depuis de nombreuses années l'USIRF collabore à sa demande avec le Sétra sur des analyses d'impact sanitaire des fluxants utilisés en techniques routières. Un guide a été édité en 2006. Il est réactualisé régulièrement ;
- la rédaction d'une méthodologie pour la réalisation du volet sanitaire des études d'impact des postes d'enrobage dans le cadre de travaux engagés en 2006 en liaison avec la DGPR du MEDDTL, la DGS du ministère de la santé, le CITEPA (centre technique interprofessionnel sur les polluants atmosphériques) et le CAREPS (centre Rhône-Alpes d'épidémiologie et de prévention sanitaire) ;
- la co-organisation avec la FNTP, l'INRS et l'OPP-BTP d'une journée d'échanges sur la mise en œuvre dans les entreprises des mesures de prévention sur le risque bruit et le risque vibration.

Lors de la remise des prix du concours prévention sécurité de l'USIRF, le 2 décembre 2010, le directeur général du travail, Jean-Denis Combrexelle, a rappelé à tous que « le développement de la culture de prévention en entreprise nécessite une importante mobilisation de tous les acteurs de la prévention : entreprises, branches professionnelles, services de l'État, médecins du travail, organismes de prévention et partenaires sociaux ».

**Christine Leroy**

*Directrice des affaires techniques de l'USIRF*



# Prochaines manifestations



- **Assemblée générale du CF-AIPCR**

4 mai 2011 à 14 h à l'Ifsttar

58, boulevard Lefèbvre 75015 Paris (Salles M40-41)

**Venez nombreux !**

- **Journée « viabilité hivernale » organisée par le Comité miroir n°3**

18 mai 2011 à l'Arche de la Défense (Salle 1, niveau 3)

- **Les rencontres du CF-AIPCR**

15 décembre 2011 à l'Arche de la Défense



- **XXIVe Congrès mondial de la route**

26 au 30 septembre 2011, Mexico - Centre de conférence Banamex

Informations : [www.aipcrmexico2011.org](http://www.aipcrmexico2011.org)



- **XIVe Congrès international de la viabilité hivernale**

4 au 7 février 2014 en Andorre

Informations : [www.aipcrandorra2014.org](http://www.aipcrandorra2014.org)



Photos issues de : [www.aipcrandorra2014.org](http://www.aipcrandorra2014.org)

Comité de rédaction : M. Démarre, Y. Robichon, P. Malléjacq, Y. Daniel

Comité éditorial : M. Démarre, J.-M. Masson, Y. Robichon, P. Malléjacq,

Y. Daniel, Ph. Chanard, R. Cunin, C. Du Rivau, L. Millefaux, M. Seddi

Conception, réalisation : Ph. Caquelard - Ifsttar

A collaboré à la réalisation de ce numéro : C. Fromain

**Nous vous rappelons que cette « lettre » est la vôtre,  
n'hésitez pas à nous faire parvenir vos propositions d'articles**  
Contact : Yolande DANIEL - [yolande.daniel@ifsttar.fr](mailto:yolande.daniel@ifsttar.fr) • Tél. : 01 40 43 50 32

